



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE BAIE-TRINITÉ

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE BAIE-TRINITÉ TENUE À LA SALLE WELLY-CYR
DU CENTRE DONALD-THIBEAULT, LE MARDI 8 MAI 2018, À 19 H.

Personne(s) présente(s) :

M. Serge Lestage, maire suppléant président
M. Jean-Guy Carrier, conseiller siège no 1
M. Magella St-Louis, conseiller siège no 2
Mme Nancy Charpentier, conseillère siège no 3
Mme Carole Jourdain, conseillère siège no 5

M. Marco Déry, directeur général et secrétaire-trésorier

Les membres du conseil forment quorum sous la présidence de M. Serge Lestage, président.

La séance débute à 19 h.

Ordre du jour

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
Lecture et approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 10 avril 2018, à 18 h 30, et du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 10 avril 2018, à 19 h.
3. COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL
 - a. Mot du maire suppléant
 - b. Désignation d'un élu à titre de substitut du maire à la MRC
 - c. Report séance régulière du 12 juin au 19 juin 2018
4. DOCUMENTS, CORRESPONDANCE ET INFORMATION
 - De Robert Jourdain une demande d'instaurer le paiement direct
 - Invitation à l'AGA de ATR Manicouagan
5. DÉPÔT DE DOCUMENTS
 - a. Dépôt formulaires destruction-archives Baie-Trinité
6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE, FINANCES, GREFFE, AFFAIRES JURIDIQUES
 - a. Approbation des comptes à payer
 - b. Autorisation de signature du calendrier de conservation
 - c. Adoption du plan triennal 2018-2020
 - d. Fermeture de la marge de crédit no 50692 au montant de 124 654,20 \$
 - e. Demande affichage-Godbout tourisme
 - f. Entente intermunicipale Baie-Trinité - Pointe-Lebel : inspecteur municipal
 - g. Mandat - Modification et signature entente de service pour éclairage du quai de Baie-Trinité
 - h. Mandat - Audit des états financier 2017
7. SÉCURITÉ PUBLIQUE
8. TRAVAUX PUBLICS / TRANSPORT
 - a. Autorisation - Réparations au chargeur
9. HYGIÈNE DU MILIEU
 - a. Nomination de membres du conseil municipal au CCU 2018-2019
10. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE
11. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
12. AVIS DE MOTION
13. PÉRIODE DE QUESTIONS
14. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

No : 2018-05-01 Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Magella St-Louis:

Que l'ordre du jour de la présente séance ordinaire soit adopté tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No : 2018-05-02 Adoption des procès-verbaux

Lecture et approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 10 avril 2018, à 18 h 30, et du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 10 avril 2018, à 19 h.

Chaque membre du conseil municipal ayant reçu copie du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 10 avril 2018, à 18 h 30, et du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 10 avril 2018, à 19 h, au moins vingt-quatre (24) heures avant cette séance, le secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Carole Jourdain:

Que les procès-verbaux de la séance extraordinaire tenue le 10 avril 2018 et de la séance ordinaire tenue le 10 avril 2018 soient adoptés tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Conseil municipal

Mot du maire suppléant

M. le maire suppléant s'adresse aux citoyens pour les informer de l'avancement de plusieurs dossiers :

- La publication prochaine d'un journal municipal,
- L'utilisation du site web,
- Le recouvrement d'un chèque égaré,
- Le recouvrement des montants de TPS et TVQ 2014-2016,
- Rappel de l'échéance du premier versement de taxes foncières pour l'année 2018,
- Collecte sélective des gros déchets le 29 mai 2018,
- Pompiers volontaires sollicités,
- Centre de tri : ouverture retardée au plus tôt en juillet 2018.

No : 2018-05-03 Désignation d'un élu à titre de substitut du maire à la MRC

Considérant l'article 116 du *Code municipal* à l'effet que le conseil peut, en tout temps, nommer un des conseillers comme maire suppléant;

Considérant que le conseiller Magella St-Louis a été désigné à titre de maire suppléant pour la période du 3 juin au 7 juillet 2018 en vertu de la résolution 2018-04-03;

Considérant la nécessité de désigner le maire suppléant comme substitut pour représenter la Municipalité aux rencontres de la MRC, et ainsi assurer la bonne marche des affaires de la Municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-Guy Carrier:

De désigner le maire suppléant M. Magella St-Louis pour la période du 3 juin au 7 juillet 2018, comme substitut du maire pour représenter la municipalité aux rencontres de la MRC;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

No : 2018-05-04 Report de la séance régulière du 12 juin au 19 juin 2018

Considérant l'article 148 du *Code municipal* à l'effet que le conseil établit, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires;

Considérant que le conseil peut cependant décider qu'une séance ordinaire débutera au jour et à l'heure qu'il précise plutôt que conformément au calendrier;

Considérant que le directeur général et secrétaire-trésorier sera absent de la municipalité à cette date;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nancy Charpentier:

De reporter la date de la séance ordinaire du conseil municipal au mardi 19 juin 2018 à 19 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Correspondance

- M. Robert Jourdain : une demande d'instaurer le paiement direct,
- ATR Manicouagan : invitation à l'AGA

Documents déposés au conseil municipal

Bordereaux de destruction des boîtes nos D1, D2, D3, D4, D5, D6, D7, D9, D11, D12, D13 et D14.

Administration générale et finances

No : 2018-05-05 Approbation des comptes à payer

Considérant que la liste des comptes à payer du mois d'avril est déposée pour approbation par les membres du Conseil;

Considérant que la liste a été étudiée par les membres du conseil et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nancy Charpentier:

D'approuver la liste des compte à payer à l'annexe A, comme étant ici au long reproduite, présentée en date du 8 mai 2018 au montant de 70 439,24 \$;

Que le Conseil municipal confirme les crédits nécessaires aux fins d'effectuer les paiements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

No : 2018-05-06 Autorisation signature calendrier de conservation

Considérant qu'en vertu e l'article 7 de la *Loi sur les archives* (RLRQ, chapitre A-21.1), tout organisme public doit établir et tenir à jour un calendrier de conservation de ses documents ;

Considérant qu'en vertu du premier alinéa de l'article 8 de cette loi, tout organisme public visé au paragraphe 1° de l'annexe doit, conformément au règlement, soumettre à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec son calendrier de conservation et chacune de ses modifications;

Considérant que la Municipalité de Baie-Trinité est un organisme public visé au paragraphe 1° de l'annexe de cette loi;

Considérant que la Municipalité de Baie-Trinité n'a pas de règlement de délégation de pouvoirs ou de signature ou que son règlement ne prévoit pas la matière de la présente résolution;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Magella St-Louis:

D'autoriser M. Marco Déry, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer le calendrier de conservation et chacune de ses modifications, et à soumettre ce calendrier ou cette modification à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec pour et au nom de la Municipalité de Baie-Trinité.



No : 2018-05-07 Adoption du Programme triennal 2018-2020

Considérant la nécessité d'adopter un programme des immobilisations pour la municipalité de Baie-Trinité pour les trois exercices financiers à venir;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Carole Jourdain:

D'adopter le programme triennal d'immobilisations 2018-2019-2020 tel que proposé, prévoyant les dépenses suivantes totalisant de 1 929 644 \$:

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS				
2018-2019-2020				
INVESTISSEMENTS	2018	2019	2020	Total
Administration				
Système de téléphonie numérique	10 000.00 \$			10 000.00 \$
Informatique	5 000.00 \$	10 000.00 \$	5 000.00 \$	20 000.00 \$
Total Administration	15 000.00 \$	10 000.00 \$	5 000.00 \$	30 000.00 \$
Sécurité incendie				
Mise à niveau, appareils respiratoires	5 000.00 \$		10 000.00 \$	15 000.00 \$
Total Sécurité Incendie	5 000.00 \$	- \$	10 000.00 \$	15 000.00 \$
Travaux publics				
Machinerie déneigement	20 000.00 \$	60 000.00 \$		80 000.00 \$
Total Travaux publics	20 000.00 \$	60 000.00 \$	- \$	80 000.00 \$
Hygiène du milieu				
Aqueduc :				
Remplacement de bornes fontaines	15 000.00 \$	10 000.00 \$	10 000.00 \$	35 000.00 \$
Remplacement des conduites		136 000.00 \$		136 000.00 \$
Traitement des eaux usées :				
Réseau de collecte eaux usées	5 000.00 \$	355 572.00 \$	30 000.00 \$	390 572.00 \$
Installations collectives d'épuration		715 000.00 \$		715 000.00 \$
Réseau de collecte pluviale	2 500.00 \$	355 572.00 \$	150 000.00 \$	508 072.00 \$
Matières résiduelles :				
Conformité centre de tri	20 000.00 \$			20 000.00 \$
Total Hygiène du milieu	42 500.00 \$	1 572 144.00 \$	190 000.00 \$	1 804 644.00 \$
	2018	2019	2020	Total
Total des activités d'investissement	82 500.00 \$	1 642 144.00 \$	205 000.00 \$	1 929 644.00 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

No : 2018-05-08 Autorisation du remboursement de la marge de crédit et de la fermeture du compte afférent chez Desjardins

Considérant qu'une marge de crédit a été contractée auprès de Desjardins sous le numéro n° d'institution : 815 (Institutions du Québec), transit : 20378 (C.D. de Port-Cartier), folio/n° de compte : 0050692, type de compte : MC2 marge de crédit institutionnelle, pour les fins du projet de mise aux normes des installations de production d'eau potable;

Considérant que le projet est terminé et que les soldes à la marge de crédit ont été convertis en financement permanent en vertu du règlement d'emprunt 2011-01 adopté aux fins du projet de mise aux normes des installations de production d'eau potable;

Considérant qu'il subsiste un résiduel au montant de 124 654, 20 \$ à la MC2 marge de crédit institutionnelle en date de ce jour, résiduel qui n'a pu être converti au financement permanent;

Considérant que le MAMOT demande à ce que soit remboursé le prêt temporaire comme convenu lors de l'autorisation du règlement d'emprunt 2011-01;

Considérant que Conseil s'est engagé à effectuer le remboursement de cette marge de crédit institutionnelle dès que les sommes provenant de diverses subventions, en lien avec le projet de mise aux normes des installations de production d'eau potable, soient disponibles;

Considérant la réception des montants des subventions autorisées dans le cadre de ce projet;

Considérant que les liquidités sont disponibles au compte courant de la Municipalité pour cette fin;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean Guy Carrier :



Que le Conseil autorise le remboursement complet de la marge de crédit auprès de la Caisse populaire Desjardins de Port-Cartier, incluant les intérêts courus au moment du remboursement;

Que M. Serge Lestage, maire suppléant, et M. Marco Déry, directeur général et secrétaire-trésorier, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de Baie-Trinité, tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

No : 2018-05-09 Demande affichage-Godbout tourisme

Considérant la pertinence de favoriser le développement touristique de la Municipalité de Baie-Trinité;

Considérant que la Municipalité de Godbout a déposé un projet en tourisme dans le cadre du Programme de soutien au projet structurant auprès de la MRC de la Manicouagan;

Considérant l'opportunité de se joindre avec la Municipalité de Godbout pour la mise en œuvre de ce projet;

Considérant l'opportunité de créer un emploi de conseiller en séjour touristique dans le cadre de ce projet;

Considérant qu'une contribution de 1 500 \$ est requise de la Municipalité de Baie-Trinité comme mise de fonds pour assurer le démarrage de ce projet;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nancy Charpentier:

De verser une contribution financière de 1 500 \$ à la Municipalité de Godbout pour la mise en œuvre de ce projet de bureau touristique à Godbout;

De procéder à l'affichage d'un poste de conseiller en séjour touristique, poste offert en priorité aux résidents de Baie-Trinité;

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire numéro 02 70290 951 (Quote-part kiosque touristique).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

No : 2018-05-10 Entente intermunicipale Baie-Trinité/Pointe-Lebel : inspecteur municipal

Considérant que la Municipalité de Baie-Trinité et la Municipalité de Pointe-Lebel désirent convenir d'une entente intermunicipale quant au partage d'une ressource humaine entre les deux municipalités;

Considérant que cette ressource humaine sera affectée au Service d'inspection et d'émission des permis auprès de la Municipalité de Baie-Trinité;

Considérant que l'article 569 du *Code municipal* autorise la conclusion d'une telle entente;

Considérant que l'entente de partage de service sera effectuée en mode impartition;

Considérant que le besoin de la Municipalité de Baie-Trinité est de deux jours par semaine, pour les mois d'avril à septembre, et d'un jour par semaine pour les autres mois;

Considérant que la ressource sera, pendant son affectation auprès de la Municipalité de Baie-Trinité, sous son entière responsabilité juridique et sa couverture d'assurance;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Magella St-Louis:

De convenir d'une entente intermunicipale quant au partage d'une ressource humaine entre les municipalités de Baie-Trinité et de Pointe-lebel pour les services d'un inspecteur municipal et en bâtiment;

D'assumer les coûts d'impartition d'une telle ressource incluant des frais d'administration de 10%, des frais de transport ainsi que des frais d'hébergement, le cas échéant;



De mandater le maire suppléant et le directeur général et secrétaire-trésorier à convenir et à signer, pour et au nom de la Municipalité de Baie-Trinité, une telle entente de service;

Que le coût de cette entente soit imputé au poste budgétaire numéro 02 62100 411 (services professionnels).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

No : 2018-05-11 Mandat de modification et signature d'une entente de service pour l'éclairage du quai de Baie-Trinité

Considérant l'entente de service pour l'éclairage du quai de Baie-Trinité entre la Municipalité de Baie-Trinité et l'Administration Portuaire de Baie-Trinité datée du 21 novembre 2011;

Considérant la croissance des coûts d'électricité pour les opérations d'éclairage du quai et les opérations de pêche commerciales en périodes printanière et estivale;

Considérant qu'il y a lieu de revoir l'entente afin de partager adéquatement les coûts selon le principe de l'utilisateur-payeur;

Considérant la possibilité pour les parties de mettre fin à l'entente avec un avis d'au moins trois mois;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Carole Jourdain:

Qu'un mandat soit donné au maire suppléant et au directeur général et secrétaire-trésorier de renégocier l'entente de service avec l'Administration Portuaire de Baie-Trinité afin de partager adéquatement les coûts réels d'électricité de chacun des utilisateurs selon le principe de l'utilisateur-payeur;

Que le conseil se réserve le droit de mettre fin à l'entente dans l'éventualité où le partage des coûts ne serait pas satisfaisant pour le Conseil;

Que le maire suppléant et le directeur général et secrétaire-trésorier ont plein pouvoir pour signer, pour et au nom de la Municipalité, une nouvelle entente avec l'Administration Portuaire de Baie-Trinité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

No : 2018-05-12 Mandat : audit des états financiers 2017

Considérant l'obligation pour le conseil en vertu de l'article 966 du *Code municipal* de nommer un vérificateur externe;

Considérant que le vérificateur externe doit vérifier, pour l'exercice pour lequel il a été nommé, les états financiers, l'état établissant le taux global de taxation et tout autre document que détermine le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire par règlement publié à la Gazette officielle du Québec;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-Guy Carrier :

De nommer, à titre de vérificateur externe pour l'exercice financier 2017, la firme Deloitte SENCRL, bureau de Sept-Îles, lequel recevra, selon l'offre soumise, une somme globale et forfaitaire de 9 400 \$ plus les taxes applicables;

Que le rapport des états financiers 2017 soit déposé au Conseil municipal, au plus tard dans la semaine du 18 juin 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Sécurité publique

Aucun sujet



Travaux publics

No : 2018-05-13 Autorisation de dépenses - Réparations au chargeur sur roues

Considérant la nécessité d'entretenir les équipements de machinerie lourde de la Municipalité pour assurer les services municipaux;

Considérant que le chargeur sur roues nécessite des réparations;

Considérant qu'une expertise externe est nécessaire afin de procéder aux réparations spécialisées;

Considérant que l'estimation du coût des réparations fournies par la firme Nortrax, le 28 mars 2018, totalise 15 011 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-Guy Carrier:

D'autoriser une dépense d'au plus 15 011 \$ pour effectuer les réparations au chargeur sur roues;

De donner mandat au directeur général et secrétaire-trésorier de vérifier auprès d'autres fournisseurs pour l'obtention de service à des coûts inférieurs à ceux proposés par la firme Nortrax;

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire numéro 02 32000 523 (Entretien véhicules et machinerie).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Loisirs, culture et vie communautaire

Aucun sujet

Urbanisme et développement durable

No : 2018-05-14 Nomination de membres du Conseil au CCU 2018-2019

Considérant l'incapacité actuelle de fonctionnement du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la Municipalité de Baie-Trinité dû à la démission de l'ensemble des membres et qu'aucun rapport ne peut être produit au Conseil;

Considérant qu'il est nécessaire pour le Conseil de la Municipalité de Baie-Trinité d'avoir un CCU fonctionnel dans le but de rendre des décisions sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme en conformité avec les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Considérant le règlement 2001-04 ayant pour objet la création d'un Comité consultatif d'urbanisme pour la Municipalité de Baie Trinité;

Considérant qu'il doit y avoir deux conseillers municipaux et trois citoyens au sein du CCU comme le prescrit l'article 5 du règlement 2004-01;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Magella St-Louis:

De nommer au CCU, comme représentantes du Conseil municipal, les conseillères Mmes Carole Jourdain et Nancy Charpentier,



De nommer au CCU Messieurs Léopold Beaudin et Pierre Lavoie comme représentants des citoyens de la Municipalité de Baie-Trinité;

Qu'un troisième représentant citoyen soit nommé ultérieurement au CCU de la Municipalité de Baie-Trinité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Avis de motion

Avis de motion

Avis de motion – Projet de règlement « Règlement 2018-xx »
M. Magella St-Louis donne avis de motion de la présentation, à une séance subséquente, du projet de règlement « Règlement 2018-xx » abrogeant le règlement numéro 2017-11 Règlement déléguant le pouvoir de certains employés de dépenser et de passer des contrats au nom de la municipalité.

Période de questions

Conformément au premier alinéa de l'article 150 du *Code municipal du Québec*, la séance du conseil comprend une période au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions orales aux membres du conseil.

Mme Johanne Jourdain soumet une question concernant les comptes payables.

Mme Anne Poulin soumet des questions sur les sujets suivants:

- Marge de crédit de 124K
- Budget 2018

Madame Diane Lebrasseur soumet une question au sujet du système d'égout.

Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, le maire suppléant, M. Serge Lestage, lève la séance à 20 h 02.


Serge Lestage
Maire Suppléant


Marco Déry
Directeur général et secrétaire-trésorier

En signant le présent procès-verbal, je reconnais avoir signé toutes les résolutions conformément aux obligations prévues au 2^e alinéa de l'article 142 du *Code municipal du Québec*.


Serge Lestage Maire Suppléant